



AXA WORLD FUNDS
(la « SICAV »)
Société d'investissement à capital variable domiciliée au Luxembourg

Siège social : 49, avenue J. F. Kennedy
L-1855 Luxembourg
Registre de commerce : Luxembourg, B-63.116

Le 17 juin 2020

LE PRESENT DOCUMENT EST IMPORTANT ET REQUIERT VOTRE ATTENTION
IMMÉDIATE.
EN CAS DE DOUTE, VEUILLEZ SOLLICITER UN AVIS PROFESSIONNEL.

Chers actionnaires,

Nous vous écrivons afin de vous informer, en tant qu'actionnaires d'AXA World Funds – Multi Asset Inflation Plus (le « **Compartiment** »), que le conseil d'administration de la SICAV (le « **Conseil** ») a constaté une diminution importante du montant des actifs du Compartiment. En outre, le Conseil a relevé que le Compartiment présente des opportunités de marché limitées et qu'il ne pourrait pas être géré à tout moment de la manière la plus économiquement efficace.

Par conséquent, le Conseil estime qu'il serait dans l'intérêt de tous les actionnaires de liquider le Compartiment en date du 17 juillet 2020 (la « **Date d'Effet** »), conformément aux règles définies à l'Article 33 des statuts de la SICAV (les « **Statuts** ») ainsi que dans le prospectus de la SICAV (le « **Prospectus** »).

Afin de gérer la liquidation du Compartiment sans heurts, le Conseil a également décidé que le portefeuille pourrait progressivement être converti en liquidités, dans la mesure du possible, en tenant dûment compte de vos intérêts en tant qu'actionnaires du Compartiment, et ce à partir du 10 juillet 2020. À compter de cette date, le Compartiment est par conséquent susceptible de ne pas être géré conformément à sa politique d'investissement décrite dans le Prospectus et/ou diversifié conformément aux exigences de diversification des risques des OPCVM et donc de ne pas se conformer aux restrictions d'investissement et aux règles de diversification actuellement définies dans le Prospectus, jusqu'à la Date d'Effet.

À la Date d'Effet, toutes les actions en circulation du Compartiment seront obligatoirement rachetées à la valeur liquidative par action (en tenant compte des valeurs de réalisation des investissements et des coûts associés), calculée à la Date d'Effet à cette fin, conformément aux dispositions du Prospectus.

Les bonis de liquidation résultant des rachats forcés décrits ci-dessus seront payés dans un délai maximal de trois Jours Ouvrés suivant la Date d'Effet. Les bonis de liquidation ne pouvant pas être distribués à leurs bénéficiaires à la clôture de la liquidation du Compartiment seront déposés en leur nom auprès de la Caisse de Consignation de

Luxembourg.

Les actionnaires peuvent racheter leurs actions du Compartiment ou les convertir gratuitement dans un autre compartiment de la Société, conformément aux dispositions de l'Article 33 des Statuts, et ce jusqu'au jour précédant la Date d'Effet. Toutefois, aucune souscription ne sera autorisée entre le 17 juin 2020 (c'est-à-dire la date d'envoi du présent avis) et la Date d'Effet.

Conformément au Prospectus, les seuls frais pris en charge par le Compartiment seront les frais de transaction associés à la liquidation, tous les autres frais de liquidation étant supportés par la commission de service appliquée.

Les actionnaires sont invités à s'informer et, si nécessaire, à prendre conseil sur les conséquences fiscales de ce qui précède dans leur pays de nationalité, résidence ou domicile.

En cas de question relative à ce sujet, les actionnaires peuvent également s'adresser à leur conseiller financier ou au siège social de la SICAV.

Sauf indication contraire dans le présent avis, les termes et expressions employés dans cette lettre sont réputés avoir la même signification que dans le Prospectus.

Le Prospectus tenant compte de la liquidation susmentionnée est disponible au siège social de la SICAV ou sur le site internet www.axa-im.com.

À l'attention des actionnaires belges : lorsque le rachat est proposé sans frais (sauf taxes éventuelles) aux actionnaires du compartiment concerné, cette demande de rachat peut être adressée au distributeur auprès duquel il détient ses actions ou au service financier situé en Belgique : CACEIS Belgium SA, Avenue du Port 86 C b320, B – 1000 Bruxelles. Le présent prospectus, adapté pour tenir compte des modifications mentionnées ci-dessus, les documents d'information clés pour l'investisseur (en langue française), les statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels seront également disponibles gratuitement au siège du service financier en Belgique. Il convient de signaler aux actionnaires belges que les actions de classe I ne sont pas éligibles à la souscription en Belgique.

La Valeur Nette d'Inventaire (« VNI ») est disponible sur le site internet de l'Association des Asset Managers Belges (« BeAMA » : <http://www.beama.be>).

Le Document d'Information Clés pour l'Investisseur doit être lu attentivement avant d'investir.

Le précompte mobilier en Belgique est de 30 %.

Cordialement,

Le Conseil d'administration de la SICAV